

# Hebdo Canada

Volume 1, N° 10

le 14 mars 1973



Affaires extérieures External Affairs  
Canada Canada

**La Conférence internationale sur le Viêt-Nam, 1**

**Une Canadienne: reine du patinage artistique, 3**

**Le gouvernement augmente son financement de la Société Panarctic, 3**

**Le dollar canadien continuera de flotter, 4**

**De bonnes nouvelles — et des moins bonnes — pour les fumeurs, 4**

**Accord commercial Canada-Bulgarie, 5**

**Réouverture du Bureau du gouvernement canadien à Berlin Ouest, 5**

**Un globe-trotteur romantique et fidèle, 5**

**Augmentation de mises en chantier d'habitations en janvier, 6**

**Visite du ministre des Affaires étrangères du Luxembourg à Ottawa, 6**

**Le hockey — Classement des équipes au 8 mars, 6**

**Délégués commerciaux aux colloques sur le marketing, 6**

## La Conférence internationale sur le Viêt-Nam

*A son retour de Paris, où il avait participé à la Conférence internationale sur le Viêt-Nam, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a fait la déclaration suivante, le 5 mars, à la Chambre des communes:*

...Il s'agissait essentiellement d'une conférence des grandes puissances et des pays qui ont été en guerre au Viêt-Nam. Le Canada y a participé à titre de membre de la Commission internationale de contrôle et de surveillance (CICS). Les députés se souviennent sans doute que j'ai fait savoir clairement, avant mon départ, que nous n'allions pas à Paris pour prononcer un jugement sur les règlements politique et militaire que renferme l'accord de Paris. J'ai dit clairement, à plusieurs reprises, que le Canada n'a pas cherché et ne cherche pas à jouer un rôle de surveillance de la trêve en Indochine mais qu'il serait prêt à accepter un tel rôle s'il était convaincu que la CICS est en mesure de jouer un rôle utile et efficace pour le rétablissement de la paix au Viêt-Nam. J'ai aussi énoncé clairement, à la Chambre des communes et ailleurs, les conditions que nous considérons comme essentielles pour le maintien de notre participation à la CICS. L'établissement d'une instance politique autonome, indépendante des belligérants eux-mêmes, à laquelle la Commission pourrait présenter ses rapports et qui pourrait alerter la communauté internationale s'il se posait une sérieuse menace à la paix au Viêt-Nam, était une des conditions essentielles. L'accord signé le 27 janvier ne prévoyait aucun mécanisme de ce genre et nous espérons que cette lacune serait comblée par la Conférence de Paris. Je suis donc allé à Paris avec la ferme intention de faire tout ce que je pourrais pour qu'une autorité appropriée soit établie.

La première fois que j'ai pris la parole devant la Conférence, le 26 février, j'ai exposé nos vues sur la question clairement et énergiquement et j'ai présenté aux participants une

proposition en vertu de laquelle le Secrétaire général des Nations Unies aurait reçu les communications de la CICS qu'il aurait fait distribuer aux pays participant à la Conférence internationale, et aurait joué un rôle analogue au sujet des commentaires de pays sur ces communications. La proposition du Canada comportait aussi une clause selon laquelle la Conférence aurait été convoquée de nouveau dans l'une ou l'autre des quatre hypothèses suivantes:

sur réception d'une demande de la CICS à cet effet;



Photo Wide World

M. Sharp (à gauche) salue le ministre français des Affaires étrangères, M. Maurice Schumann, à une réception pour les participants à la Conférence internationale sur le Viêt-Nam, le 26 février.